

**Commune du Mont-sur-Lausanne**

Administration communale  
Route de Lausanne 16  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Lausanne, le 29.02.2024

**Objet : Demande de permis de construire, présentation du projet.**

**Description du projet :**

Comme énoncé dans les échanges par mail du 22.11.2023 et 14.12.2023 avec le service technique (Mme Moura), le projet consiste à :

- La rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment : isolation des façades et de la toiture
- Remplacement du système électrique actuel de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, par une pompe à chaleur sol/eau (forage géothermique)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Remplacement du velux existant et pose de deux velux.
- Remplacement des menuiseries extérieures (à l'identique)

Les introductions des différents réseaux publics (eau, électricité...) et les raccordements aux canalisations sont maintenus à l'identique.

Les places de stationnement sont inchangées.

**Fiche du projet :**

N° Parcelle : 1496

Bâtiment : Maison mitoyenne

Année de construction : 1975

N° ECA : 1547



## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non  
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)   
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie   
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 4.5.24 au 2.6.24

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom : CHAKROUN GHADA ET REGAYA MOEZ Raison sociale :  
 Adresse : Avenue Eugène Rambert 30 Tél. : 0787174946  
 NPA / Localité : 1005 LAUSANNE E-mail : chakroun\_ghada@yahoo.fr

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom : GA TOTAL CONTRACT Raison sociale : GA TOTAL CONTRACT  
 Adresse : Avenue du petit rocher 6 Tél. : 0786965565  
 NPA / Localité : 1003 LAUSANNE E-mail : m.regaya@artisagroup.com

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (\*):  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur  
 31. Type d'ouvrage (\*):  
 Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre  
 Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets  
 Infrastructure routière, parking  34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert  
 Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports



## Demande de permis de construire (P) - 229399

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments

Autres infrastructures

- 59 Salles omnisports et salles de sport  
 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m                     10 m                     25 m                     50 m  
 100 m                     250 m                     500 m                     1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)                      
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)                      
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                        Nom et/ou No de la zone :                    villas

36. Secteur de protection des eaux :                     Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire                      
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                     Réseau public                     Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                     Existante                     Projetée

Distance [m] : 30

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                     Existant                     Projeté  
 b) Différenciés                     Existant                     Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50.  Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m<sup>3</sup> ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	999			
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	999			
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	119	3.4 (isolation)		122.40
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C) dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]				
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	1053			
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	883507.50			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	160000	CFC 1 à 5 [CHF]		

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements		Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	1			
Nb total de bâtiments démolis	0			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1	0	0	1
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	1	0	0	1
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	2	0	0	2
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

## Demande de permis de construire (P) - 229399

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé
B2	N° de parcelle (*) :	1496
B3	N° ECA :	1547
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin de Chantemerle 6
B5	Dénomination du bâtiment :	
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement		
	Classe :	Maisons individuelles		
B8	Surface au sol du bâtiment [m <sup>2</sup> ] :	60		
B9	Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] :	135		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m <sup>2</sup> ] :	135	Pour les activités [m <sup>2</sup> ] :	0
B11	Cube SIA [m <sup>3</sup> ] :	526		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :			
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment - secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	6.4		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Sonde géothermique - secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance &gt; que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC - secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Sonde géothermique - secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes  Oui

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Crépi  
Mode de couverture, couleur :  
Tuile/Ferblanterie  
Type de fermeture :  Stores  Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence  
M ME

48. Qh (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m<sup>2</sup>.an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : 160 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6  
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7  
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75  
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe  
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd   
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72  
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3  
463. Installation de ventilation  EN 4  
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5  
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9  
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10  
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN   
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m<sup>2</sup>  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13  
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15  
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application   
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*):  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)**  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB  Annexe  
*(rapport acoustique nécessaire)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux ( <i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i> )	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques ( <i>surface de collecte supérieure à 50 m²</i> )		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention ( <i>voir la question N° 210</i> ) <input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ( <i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i> )	<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> 43, 51, 64 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/> 43, 51, 64	
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/> 51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/> 64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique ( <i>plus de 5 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Installation thermique ( <i>plus de 100 MWth</i> ) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/> 43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/> 43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective ( <i>sans les entrepôts et les parkings</i> ) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/> 43



## Métaux et machines

158. Métaux et machines  43, 64  
 Aciéries (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

Bois Annexes

159. Bois et traitement du bois  43, 64  
 Panneaux d'agglomérés (EIE)  Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

## Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais  43, 64  
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)  Stockage de plus de 1000 t (EIE)  
 Transformation (> de 5000 m<sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE)  Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins  43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc  43, 64

## Alimentation

163. Produits alimentaires  43
164. Produits agro-alimentaires  43, 64

## Autres matériaux

165. Arts graphiques  43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement  43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques  43, 64
168. Textiles, habillement, cuir  43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)  43, 64  
 Cimenteries (EIE)  Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

## Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m<sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m<sup>2</sup>, mais inférieur à 50'000 m<sup>3</sup>
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m<sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?  Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre  
 De 50'000 à 500'000 m<sup>3</sup>  De plus de 500'000 m<sup>3</sup> (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

## Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets  43  
 Inférieur ou égal à 1000 t/an  Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration  51

## Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation  Volume maximum d'accumulation > 100 m<sup>3</sup>  
 Retenue au dessus du terrain naturel  
 Volume d'eau permanent m<sup>3</sup> :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) (EIE)	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	
255.	Fosses à purin	52
256.	Fumières	52
257.	Silos à fourrage	43
258.	Installations de biogaz.	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL		
<b>Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil</b>		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	43, 64
<b>Laboratoires et cabinets</b>		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	43
<b>Cimetières</b>		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
<b>Sport</b>		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	



356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m <sup>2</sup>		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

## Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m <sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

## Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

## Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m <sup>3</sup> charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m <sup>3</sup> liquide ou 50'000 m <sup>3</sup> gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

## Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

## Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux
- Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
- Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
- Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)
417. Entreprises avec micro-organismes
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM  Annexe  
(joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)

## S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

## Abri de protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )

454. Construction d'un abri PCi  46
455. Dispense de construction d'un abri PCi  45

## T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)  Annexe  
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)
- L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape   
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

## G. ANNEXES

90. **a) Plans**
- Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (\*)  [X]
- Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)  [X]
- Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier  [X]
- Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)  [ ]
- Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé  [X]
- Dessins de toutes les façades  [X]
- En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.
90. **b) Nombre d'exemplaires des plans**
- (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)
- |  | Demandé |    |  |        |
|--|---------|----|--|--------|
|  | M       | ME |  | Fourni |
| Nombre d'exemplaires pour la commune :               | 2       | 2  |  | 2      |
| Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :                 | 0       | 0  |  | 0      |
| Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire : | 2       | 2  |  | 2      |
91. **Documents**
- |   | Comm. | CAMAC | Fourni |
|---|-------|-------|--------|
| Questionnaire général complet (*)<br>(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)   | 2     | 0     | [X]    |
| Procuration remise au mandataire  |       |       |        |
| Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire   | 2     | 0     |        |
| <input type="checkbox"/> Promettant acquéreur   |       |       |        |
| <input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage  |       |       |        |
| Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)   | 2     | 0     | [ ]    |
| Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) | 2     | 0     | [X]    |
| Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit                         | 2     | 0     | [ ]    |
| Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)  | 2     | 0     | [ ]    |
| Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux  | 2     | 0     | [ ]    |
| Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)  | 2     | 0     | [ ]    |
| Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)  | 2     | 0     | [ ]    |
| Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant  | 2     | 0     | [ ]    |
| Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression   | 2     | 0     | [ ]    |
| Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)  | 2     | 0     | [ ]    |
| Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)  | 2     | 0     | [ ]    |
| Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)  | 0     | 1     | [X]    |
| Concept de gestion des sols   | 2     | 0     | [ ]    |
| Plan schématique d'évacuation des eaux claires  | 2     | 0     | [ ]    |
| Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit  | 2     | 0     | [ ]    |
92. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**
- |  |   |   |     |
|--|---|---|-----|
| Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN               | 2 | 0 | [ ] |
| Préavis du Concordat des téléskis  | 2 | 0 | [ ] |
| Risque de pollution de l'air (fumeurs à viande, torrificateurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) | 2 | 0 | [ ] |
| Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz   | 2 | 0 | [ ] |

## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Lausanne, le 15.03.2024

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

*[Signature]*

*[Signature]*

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*) : CHAKROUN GHADA REGAYA Prénom : MOHAMED  
 Raison sociale : AVENUE EUGÈNE RAMBERT 30 Tél. :  
 Adresse (\*) : 1005 E-mail : chakroun\_ghada@yahoo.fr  
 N° postal (\*) : 1005 Localité (\*) : LAUSANNE

Lieu, date et signature (\*) : Lausanne, le 15.03.2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 4.5.24 au 2.6.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) : Ghada CHAKROUN Claudia Venas Tél. (\*) : 0787174946 021/651.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

*[Signature]* **LE MONT**  
 sur Lausanne  
 Urbanisme

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

**Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !**

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires** (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : CHAKROUN GHADA ET REGAYA MOHAMED RAISON SOCIALE :  
Adresse : Avenue Eugène Rambert 30  
Tél. : 078 717 49 46 E-mail : chakroun\_ghada@yahoo.fr  
NPA : 1005 LOCALITE : LAUSANNE

Nom, Prénom : MONSIEUR DAL FABBRO PAULO ET MADAME CARVALHO PEREIRA DAL FABRO SABRINA RAISON SOCIALE :  
Adresse : Chemin Chantemerle 8  
Tél. : E-mail :  
NPA : 1052 LOCALITE : LE MONT-SUR-LAUSANNE

**Auteur des plans** (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : JOHAN COSANDEY RAISON SOCIALE : STUDIO 22 SARL  
Adresse : Allée des Cèdres 16  
Tél. : E-mail : admin@studio-22.ch  
NPA : 1022 LOCALITE : CHAVANNES-PRÈS-RENENS



# COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

PLAN 9

Coordonnées moyennes : 2'538'205 / 1'156'035

**Propriétaires :**

PPE 1540 : REGAYA Mohamed et CHAKROUN Ghada (vente en cours)

PPE 1541 : DAL FABBRO Paulo Augusto et CARVALHO PEREIRA DAL FABBRO Sabrina (vente en cours)

Pour le compte de PPE 1540

**DESIGNATION CADASTRALE**

Parcelle n° 1496 - "Chemin de Chantemerle 6/8"	
Habitation et garage n° 1547	119 m <sup>2</sup>
Place-jardin	880 m <sup>2</sup>
	999 m <sup>2</sup>

**SERVITUDES** \* reportées sur plan

- \* 382'822 Canalisation(s) d'eau, d'électricité et de téléphone
- \* 382'822 Canalisation(s) d'eau claire et d'eau usée
- \* 382'822 Passage à pied et pour tous véhicules
- \* 386'716 Usage de jardin
- \* 386'716 Usage de jardin

**MENTIONS**

- 386'715 Administrateur
- 386'715 Règlement de PPE

**Propriétaires voisins :**

- Parcelle 220 RAUSCHERT Michel Philippe
- Parcelle 223 THIROT Michel et Margarethe
- Parcelle 906 PPE 1497 : DURUSSEL Bernard et Sylvie, PPE 1498 : BAREKSOY Rokhshana
- Parcelle 1343 LAERI Patrick
- Parcelle 1356 SCHALLER Paulette

**Zone de Villas**

Secteur üB de protection des eaux / Degré II de sensibilité au bruit

Pas de note au recensement architectural

--- Limite des constructions selon article 36 de la loi sur les routes

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

**OBJET DE LA DEMANDE**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547 : Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.





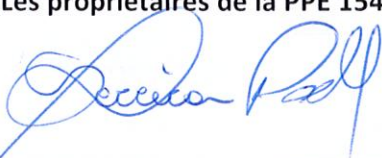
Raccordements EC - EU existants

**Remarque**

Application de l'article 97 LATC (isolation)

Détails : voir plans de l'architecte

**PLAN DRESSE POUR DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE**

<p>Sébastien Hämmerli / Inés Sancho Dupraz Ingénieurs géomètres brevetés</p>   <p><b>ALPHA-GEO</b> ingénieurs et géomètres sa Succ. de Courdesse &amp; Associés SA Membre 11   CP 103   1033 Cheseaux/Lsne tél 021 731 91 50   cheseaux@alpha-geo.ch www.alpha-geo.ch</p>	<p>Les propriétaires de la PPE 1540 :</p>   <p>Les propriétaires de la PPE 1541 :</p>  <p>Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 mars 2024</p>
---	--



ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA  
DT n° 5587-218 - Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 mars 2024



# Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin Chantemerle 6, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Parcelle n°1496

## DOSSIER MISE À L'ENQUÊTE

.Identifiant	Nom	Echelle	Format
<b>CH6_ENQ_1. PRESENTATION</b>			
CH6_ENQ_1.1	Page de garde		A4
CH6_ENQ_1.2	Existant_Plan implantation	1:200	A3
CH6_ENQ_1.3	Projet_Plan implantation	1:200	A3
CH6_ENQ_1.4	Projet_Plan des aménagements extérieurs 1/2	1:200	A3
CH6_ENQ_1.5	Projet_Plan des aménagements extérieurs 2/2	1:200	A3
CH6_ENQ_1.6	Projet_Plan des canalisations-système séparatif 1/3		A4
CH6_ENQ_1.7	Projet_Plan des canalisations-système séparatif 2/3		A4
CH6_ENQ_1.8	Projet_Plan des canalisations-système séparatif 3/3	1:200	A3
<b>CH6_ENQ_2.1. PLANS EXISTANTS</b>			
CH6_ENQ_2.1.01	Sous-sol	1:100	A4
CH6_ENQ_2.1.02	RDC	1:100	A4
CH6_ENQ_2.1.03	Étage	1:100	A4
CH6_ENQ_2.1.04	Combles	1:100	A4
CH6_ENQ_2.1.05	Toiture	1:100	A4
<b>CH6_ENQ_2.2. COUPE EXISTANTE</b>			
CH6_ENQ_2.2.01	COUPE AA	1:100	A4
CH6_ENQ_2.2.01	COUPE BB	1:100	A4
<b>CH6_ENQ_2.3. ELEVATIONS EXISTANTES</b>			
CH6_ENQ_2.3.01	Façade Sud	1:100	A4
CH6_ENQ_2.3.02	Façade Est	1:100	A4
CH6_ENQ_2.3.03	Façade Nord	1:100	A4
<b>CH6_ENQ_3.1. PLANS PROJET</b>			
CH6_ENQ_3.1.01	Sous-sol	1:100	A4
CH6_ENQ_3.1.02	RDC	1:100	A4
CH6_ENQ_3.1.03	Étage	1:100	A4
CH6_ENQ_3.1.04	Combles	1:100	A4
CH6_ENQ_3.1.05	Toiture	1:100	A4
<b>CH6_ENQ_3.2. COUPE PROJET</b>			
CH6_ENQ_3.2.01	COUPE AA	1:100	A4
CH6_ENQ_3.2.01	COUPE BB	1:100	A4
<b>CH6_ENQ_3.3. ELEVATIONS PROJET</b>			
CH6_ENQ_3.3.01	Façade Sud	1:100	A4
CH6_ENQ_3.3.02	Façade Est	1:100	A4
CH6_ENQ_3.3.03	Façade Nord	1:100	A4

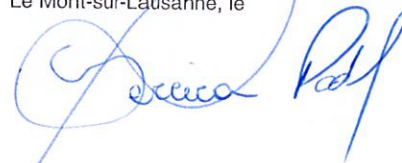
### Propriétaires PPE 1540 :

CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed  
Le Mont-sur-Lausanne, le 16.03.2024



### Propriétaires PPE 1541 :

Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina  
Le Mont-sur-Lausanne, le

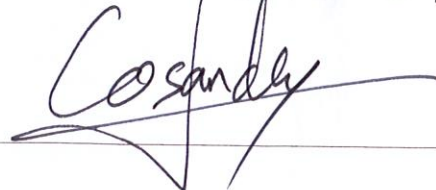


### Architecte :

#### Studio 22

Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

Lausanne, le 16.03.2024





CH6\_ENQ\_1.2

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne 1052 CH

**Existant\_Plan implantation**

Date : 29.02.24  
1:200

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :

CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :

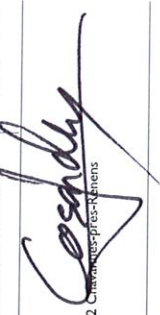
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame Carvalho Pereira dal Fabio Sabrina

Architecte  
**Studio 22**

Allée des Cadrés, 16, 1022 Châtenet-Près-Brenens  
+41 79 942 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**







CH6\_ENQ\_1.3

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermiques), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne 1052 CH

**Projet\_Plan implantation**

Date : 29.02.24  
1:200

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

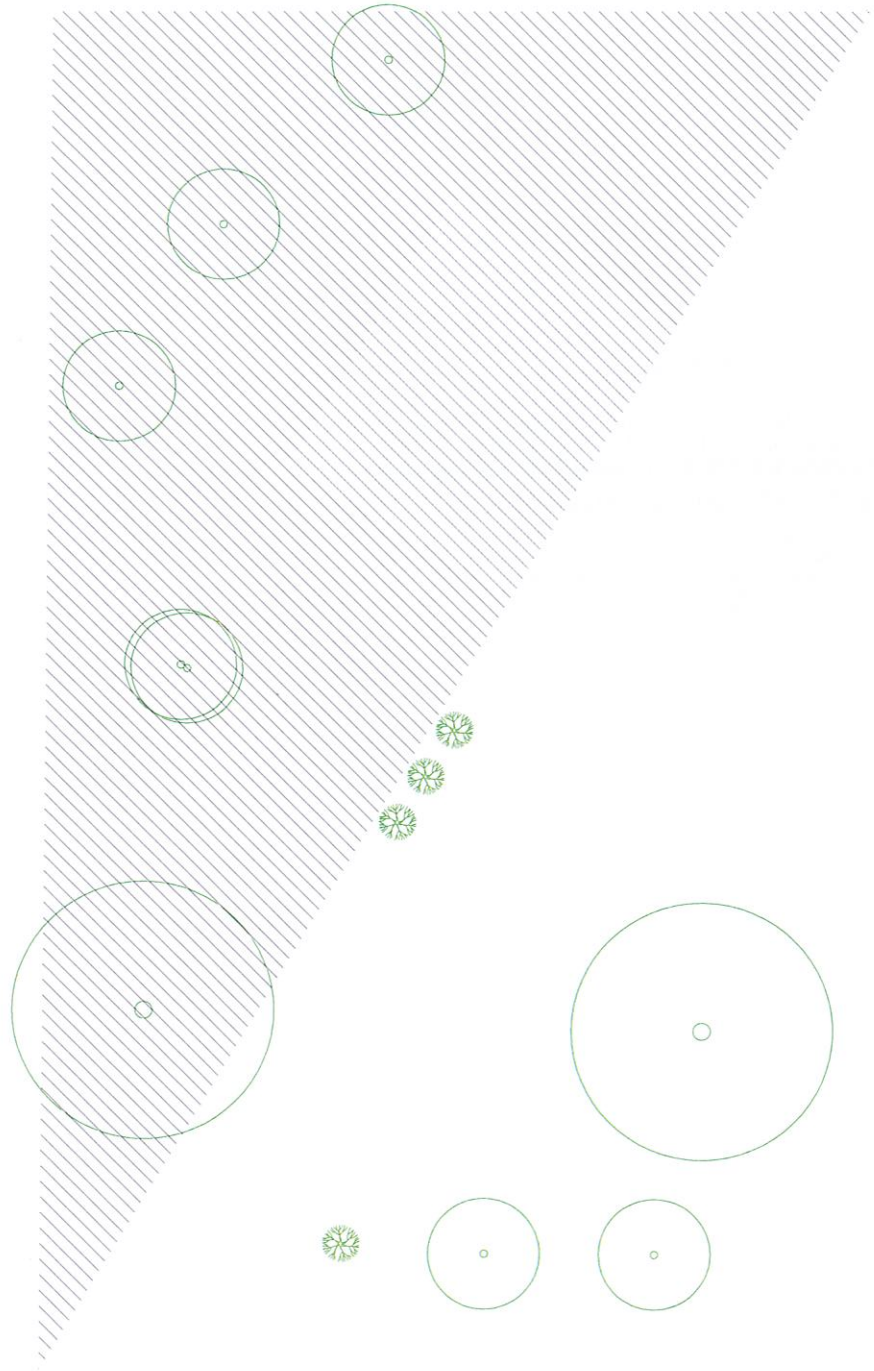
Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Chevroux-près-Renens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**

*Carvalho*  
*Paulo*





CH6\_ENQ\_1.4

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547  
 Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne 1052 CH  
**Projet\_Plan des aménagements extérieurs**  
 1/2  
 Date : 29.02.24  
 1:200

Propriétaires PPE 1540 :  
**CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed**

Propriétaires PPE 1541 :  
**Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame Carvalho Pereira dal Fabio Sabrina**

Architecte  
**Studio 22**  
 Allée des Cèdres, 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**

Propriétaires PPE 1541 :  
**Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame Carvalho Pereira dal Fabio Sabrina**

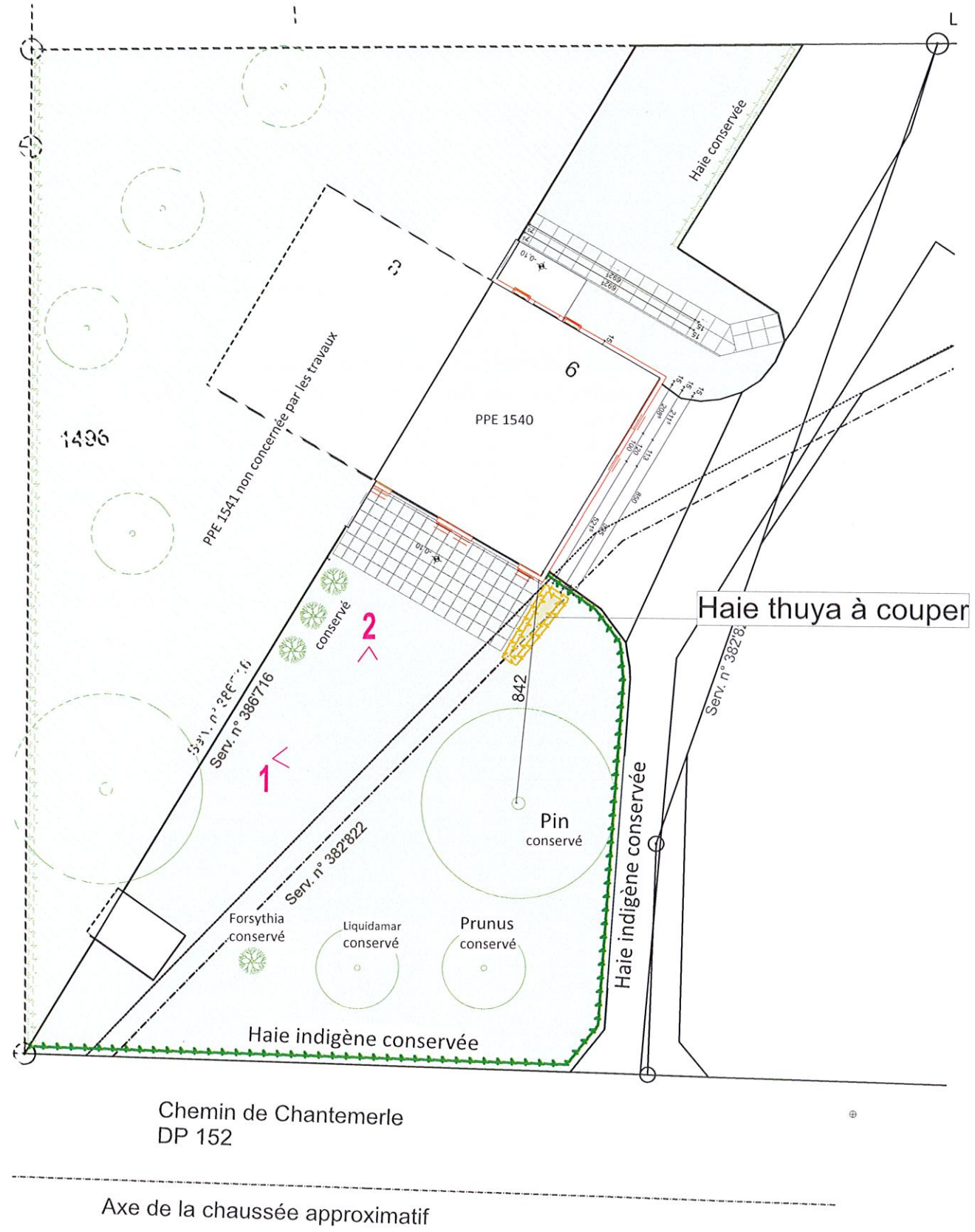
Architecte  
**Studio 22**  
 Allée des Cèdres, 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

Propriétaires PPE 1540 :  
**CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed**

Propriétaires PPE 1541 :  
**Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame Carvalho Pereira dal Fabio Sabrina**

Legend:  
 ■ Existant  
 ■ Nouveau  
 ■ A démolir





Haie thuya à couper



1



2

Le pin, les arbres, arbustes ainsi que les haies indigènes sont conservés. Uniquement la haie en thuya au sud-est de la construction sera coupée.

*(Signature)*

*(Signature)*

*(Signature)*



10 2006 - 004275 à 10 2006 - 004278 (Mensuration graphique)

COMMUNE DU MONT

Plan folio 2

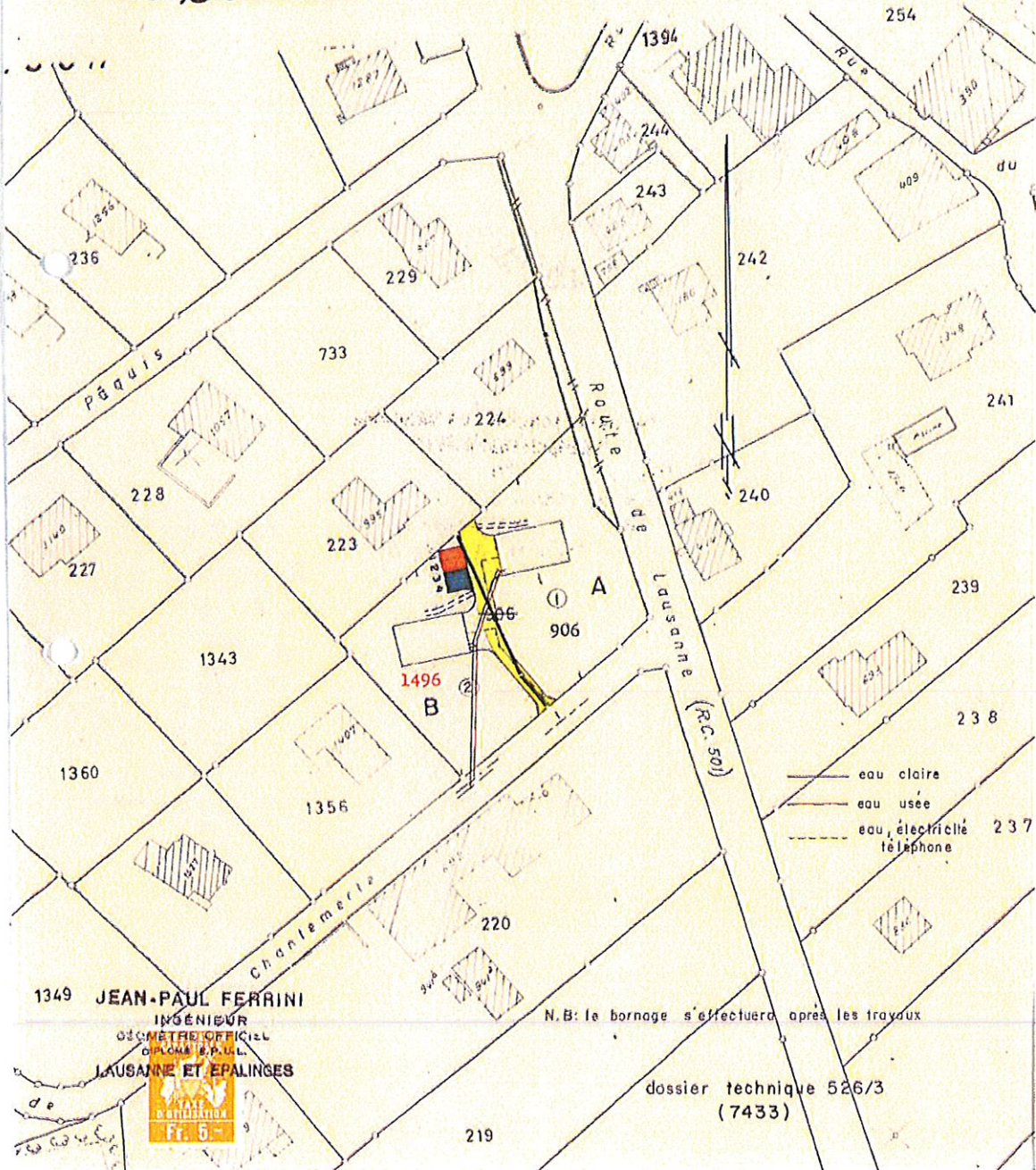
Echelle 1:1000

Lausanne et Epalinges, le 8 juillet 1975

Le géomètre officiel:

*J. Ferrini*

CONSTITUTION DE SERVITUDES



CH6\_ENQ\_1.6

Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Projet Plan des canalisations-système séparatif 1/3

Date: 29.02.24

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540: CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541: Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

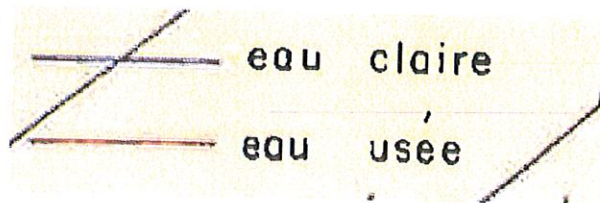
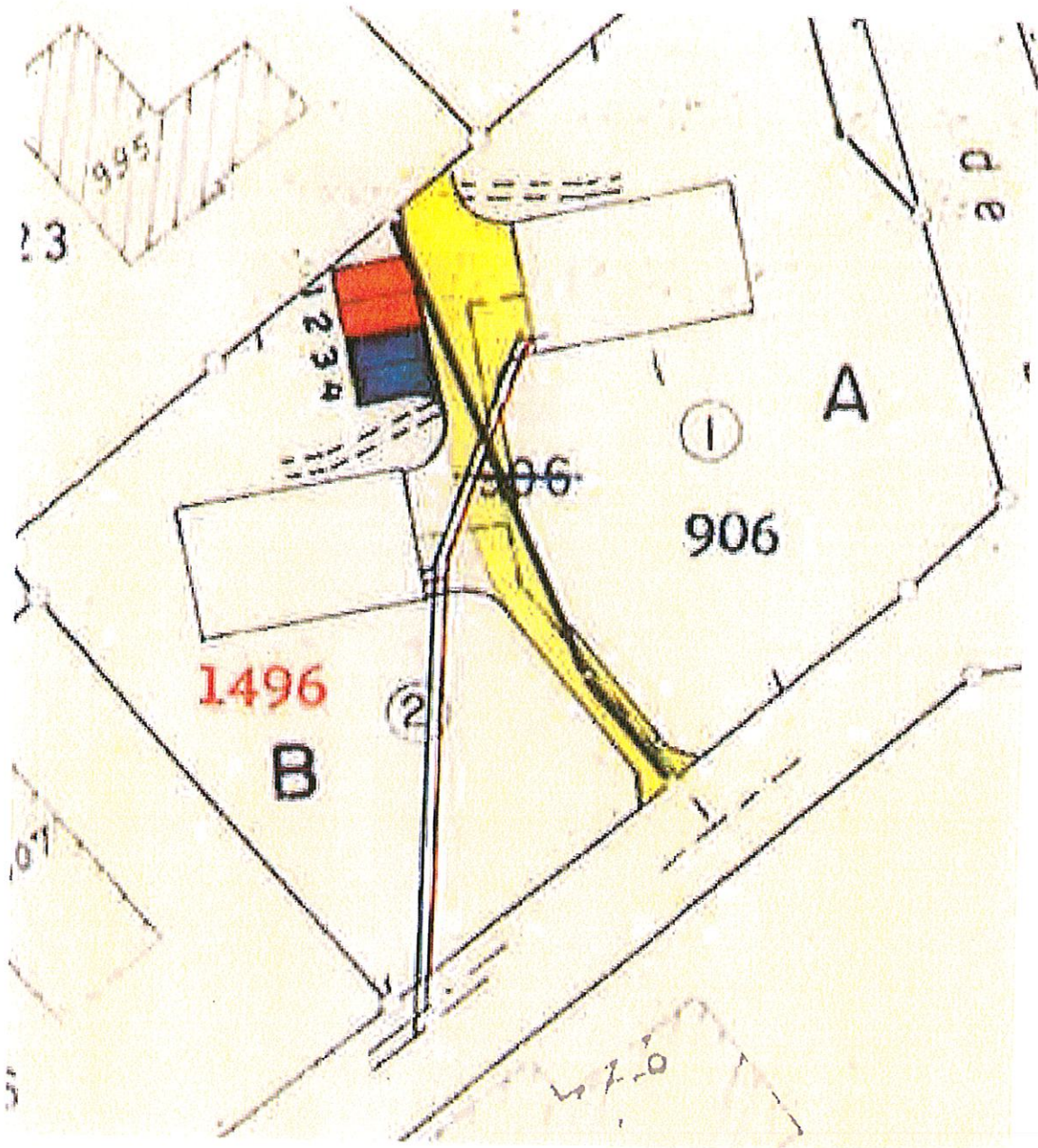
Architecte Studio 22 Allée des Cèdres 16, 1022 Châtenay, Suisse Romande +41 79 962 31 67 info@studio-22.ch

*J. Ferrini* *Paulo Dal Fabbro* *Sabrina Carvalho Pereira* *Cosady*

affaire n° 2111

CH6





CH6\_ENQ\_1.7

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
**Projet\_Plan des canalisations-système séparatif 2/3**

Date : 29.02.24

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540:  
 CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541:  
 Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
 Gerválio Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
 Allée des Cédres 16, 1022 Châtennes-près-Remens  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**





### Chemin de Chantemerle DP 152

Toutes les surfaces sont existantes et ne seront pas modifiées par le projet.

Surface parcelle : 999m<sup>2</sup>

Suite à l'entretien téléphonique avec M. Cehic (responsable technique de la ville), le dossier est complété par les plans de servitude du registre foncier. Le système d'évacuation existant est un système séparatif. Des relevés sur place confirment le système séparatif, et les diamètres des collecteurs. Les surfaces des différents types du sol sont relevées et sont inchangées dans le cadre du projet.

- Jardin-espaces verts : 667.58 m<sup>2</sup>
- Surface enrobé (chemin commun avec la parcelle 906) : 149.12 m<sup>2</sup>
- Surface bâtiment : 119.06 m<sup>2</sup>
- Terrasses/allée : 63 m<sup>2</sup>

CH6\_ENQ\_1.8

#### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

#### Projet\_Plan des canalisations-système séparatif 3/3

Date : 29.02.24  
1:200

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540:  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541:  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

Propriétaires PPE 1541:

Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

Architecte  
Studio 22

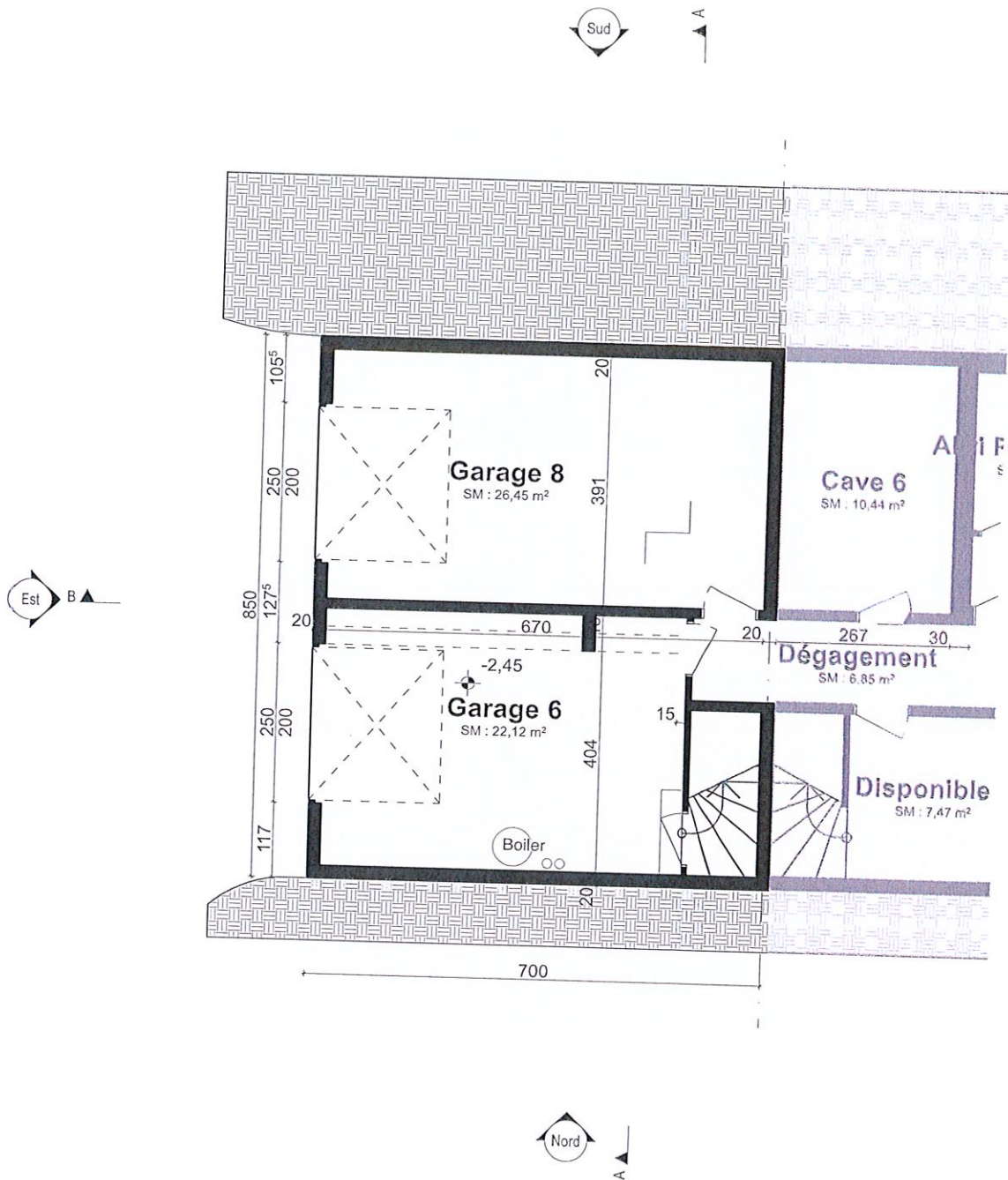
Allée des Cèdres 16, 1022 Charrières-près-Kénens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

*Cosaldy*

affaire n° 2111

CH6





**EXISTANT**

CH6\_ENQ\_2.1.01

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Sous-sol

Date : 29.02.24  
1.100

■ Existant ■ Nouveau ■ À démolir

Propriétaires PPE 1549 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

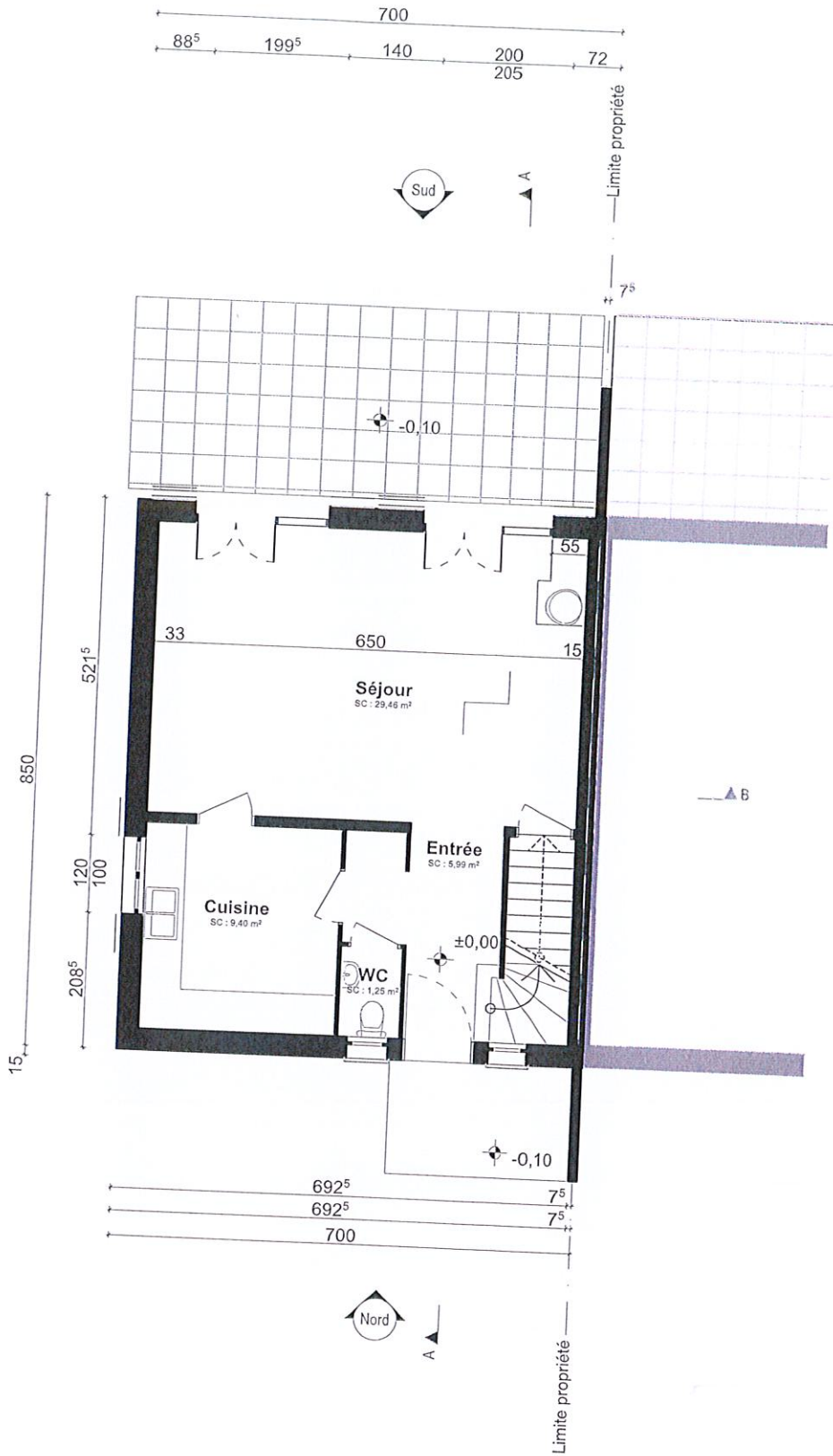
Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Châtenes-sous-Rensens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**

*Cosandly*



**EXISTANT**

CH6\_ENQ\_2.1.02  
**Dossier de mise à l'enquête**  
 Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547  
 Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.  
 Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
**RDC**

Date : 29.02.24  
 1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

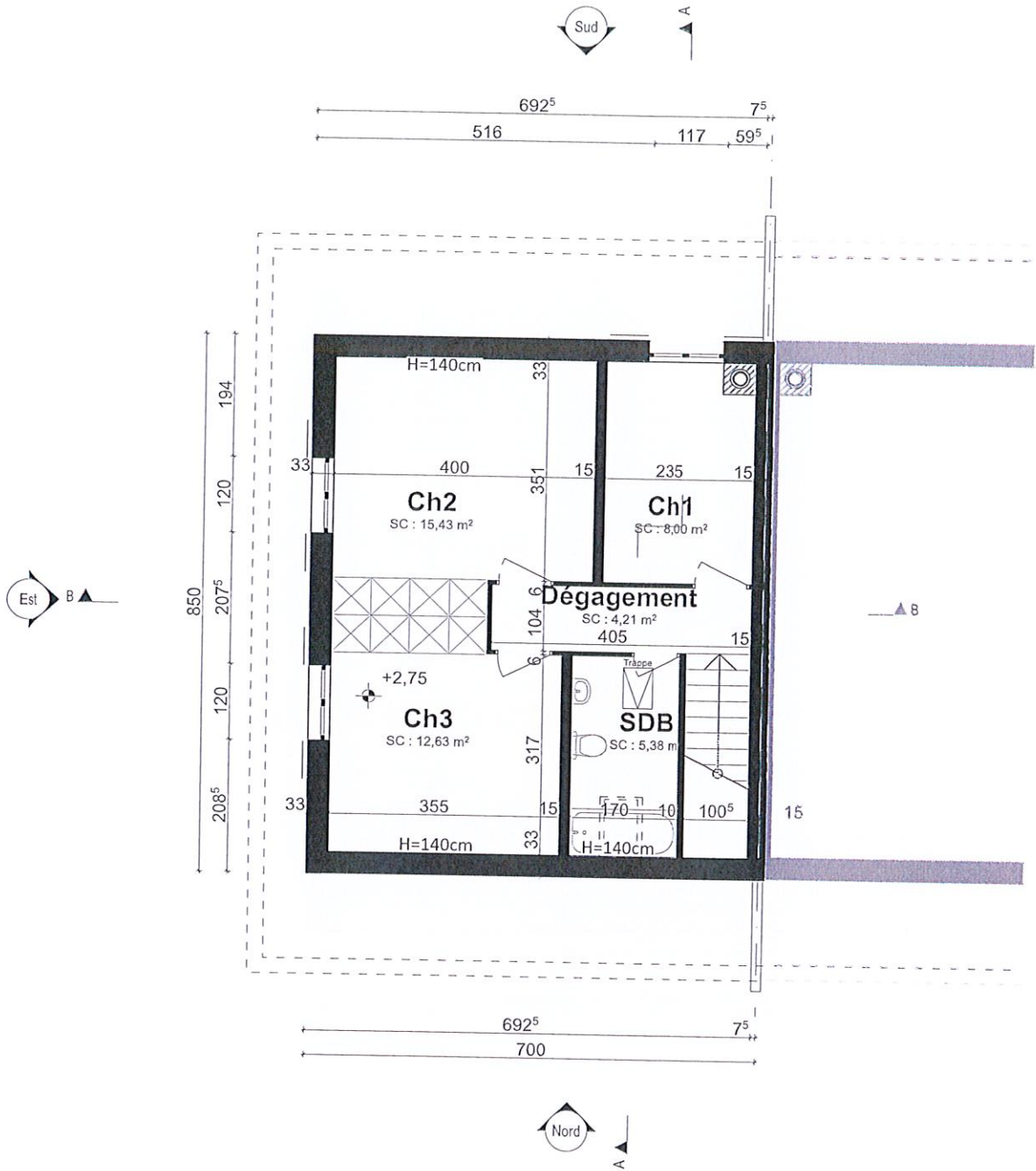
Propriétaires PPE 1549 :  
**CHAKROUM Ghada et REGAYA Mohamed**

Propriétaires PPE 1541 :  
 Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
 Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
 Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

affaire n° 2111  
**CH6**

*(Handwritten signatures and stamps)*



**EXISTANT**

CH6\_ENQ\_2.1.03

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
**Étage**

Propriétaires PPE 1540 :

CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohaméd

Propriétaires PPE 1541 :

Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madarrie Carvalho Pereira dal Fabro Sabina

Architecte

**Studio 22**

Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-St-James  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

affaire n° 2111

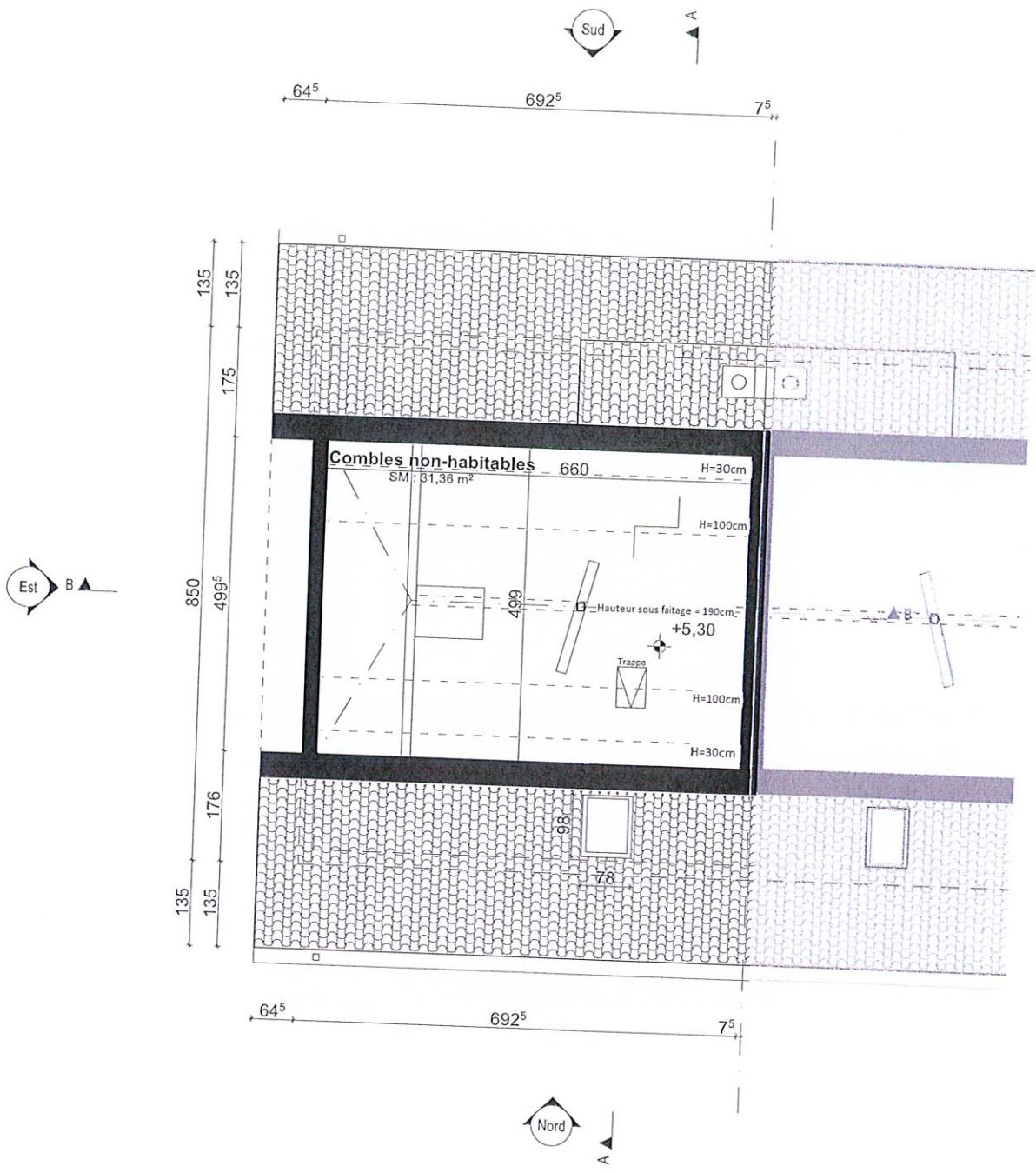
**CH6**

Date : 29.02.24  
 1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

*(Handwritten signatures and stamps)*





**EXISTANT**

CH6\_ENQ\_2.1.04

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

affaire n° 2111

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

**Combles**

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

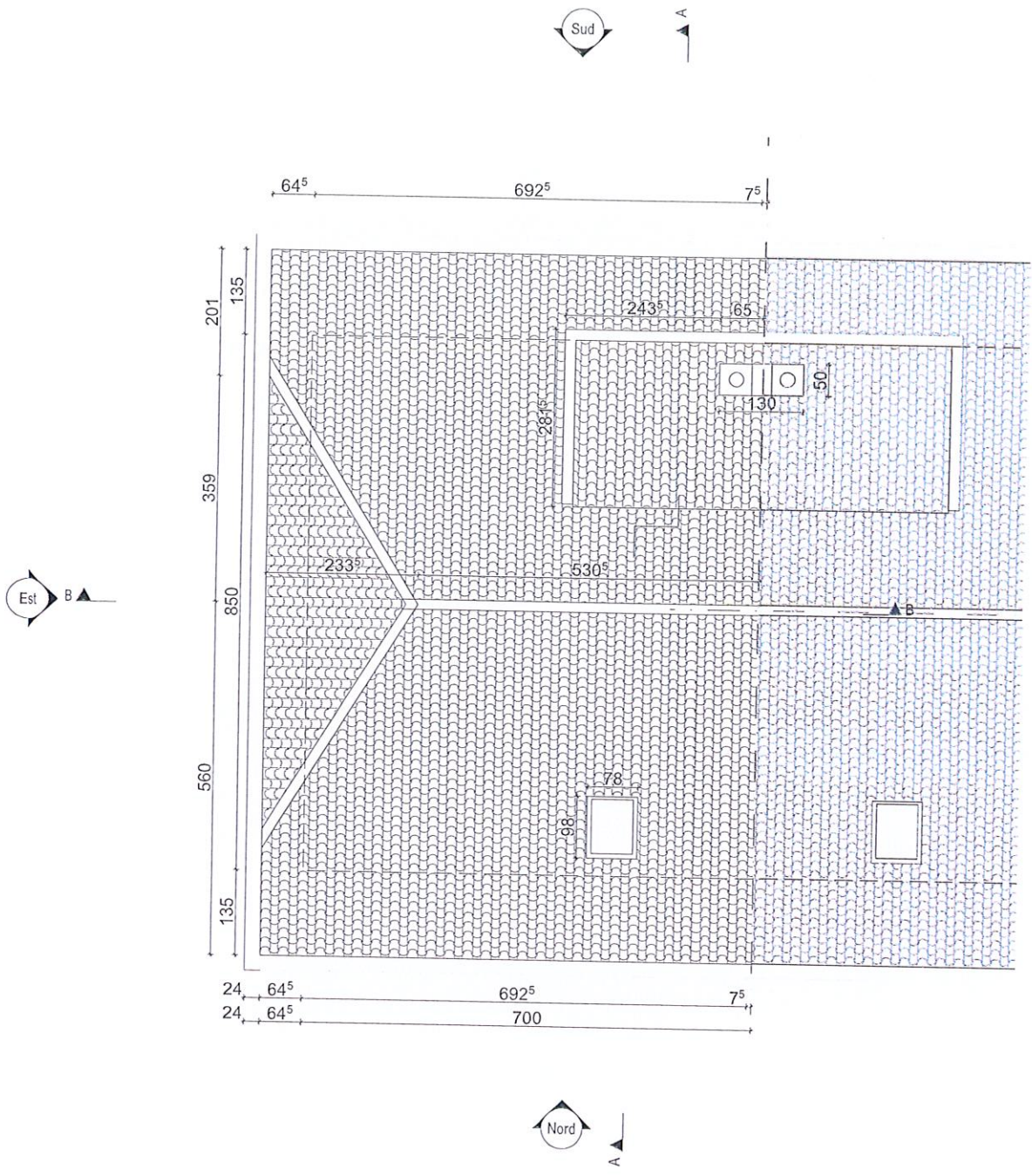
Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Arlise des Cédres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

**CH6**

*(Handwritten signatures and stamps)*



**EXISTANT**

CH6\_ENQ\_2.1.05

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Propriétaires PPE 1540:  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541:  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Châtennes-près-Pinens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

*Cosper de*

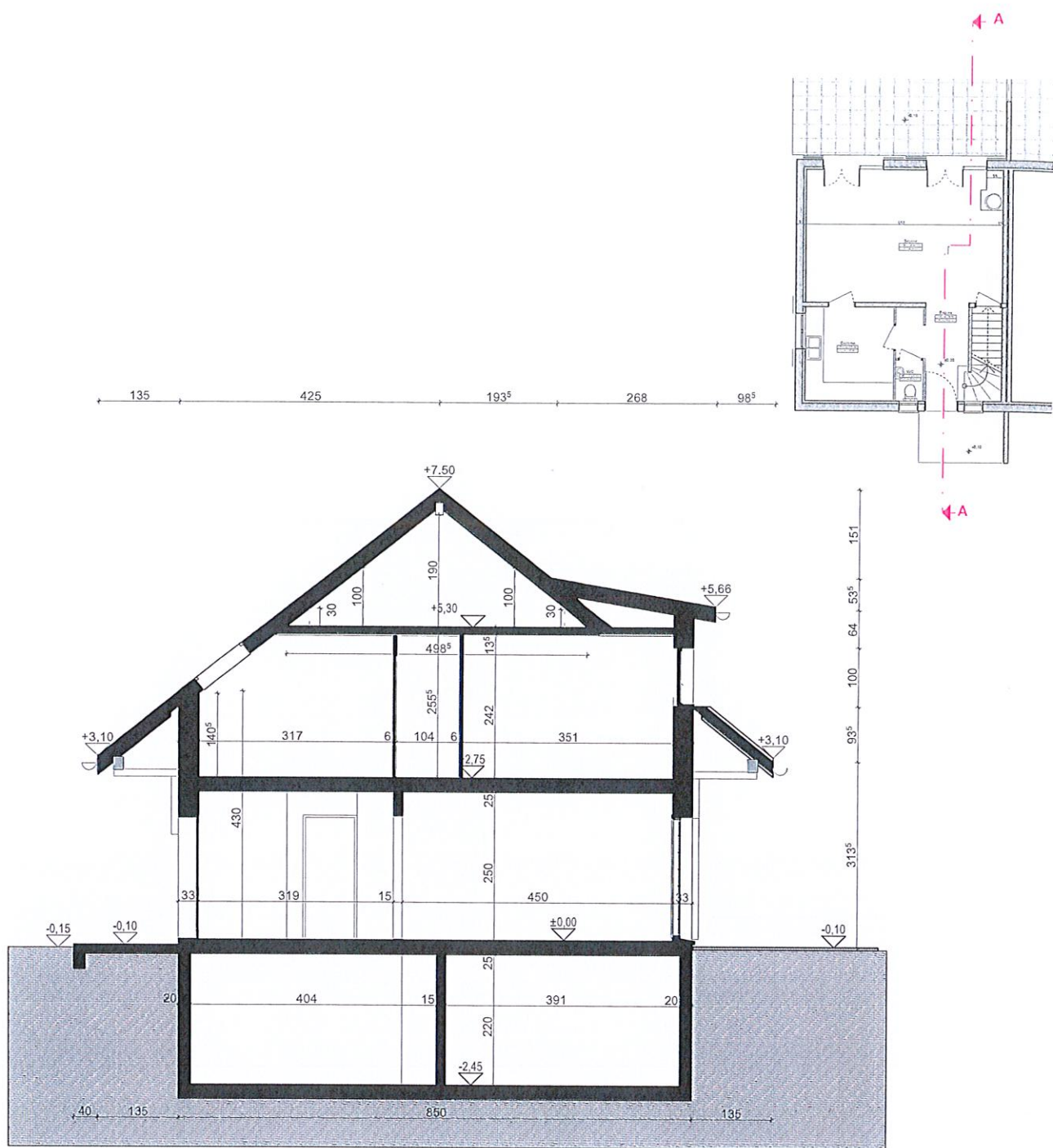
affaire n° 2111

**CH6**

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir





**EXISTANT**

CH6\_ENQ\_2.2.01

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
**COUPE AA**

Propriétaires PPE 1540 :  
 CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :  
 Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
 Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
 Allée des Cèdres 16, 1022 Chaux-de-Fonds - Jura  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

Date : 29.02.24  
 1:100

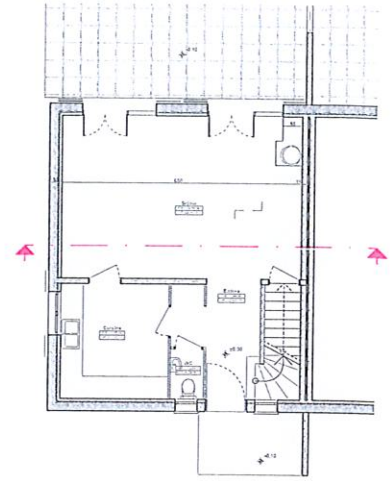
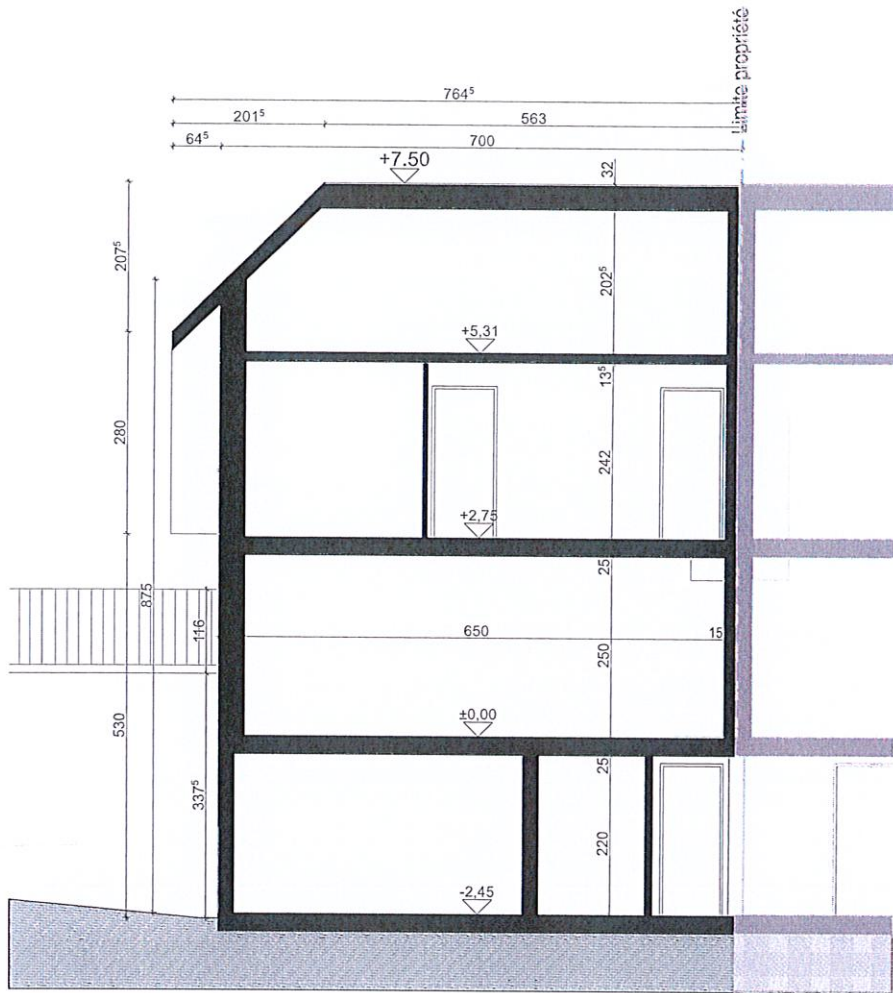
■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

*(Handwritten signatures in blue ink)*

affaire n° 2111

**CH6**

*(Handwritten signature: Copard)*



## EXISTANT

CH6\_ENQ\_2.2.01

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

COUPE BB

Date : 23.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ À démolir

Propriétaires PPE 1540 :

CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :

Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

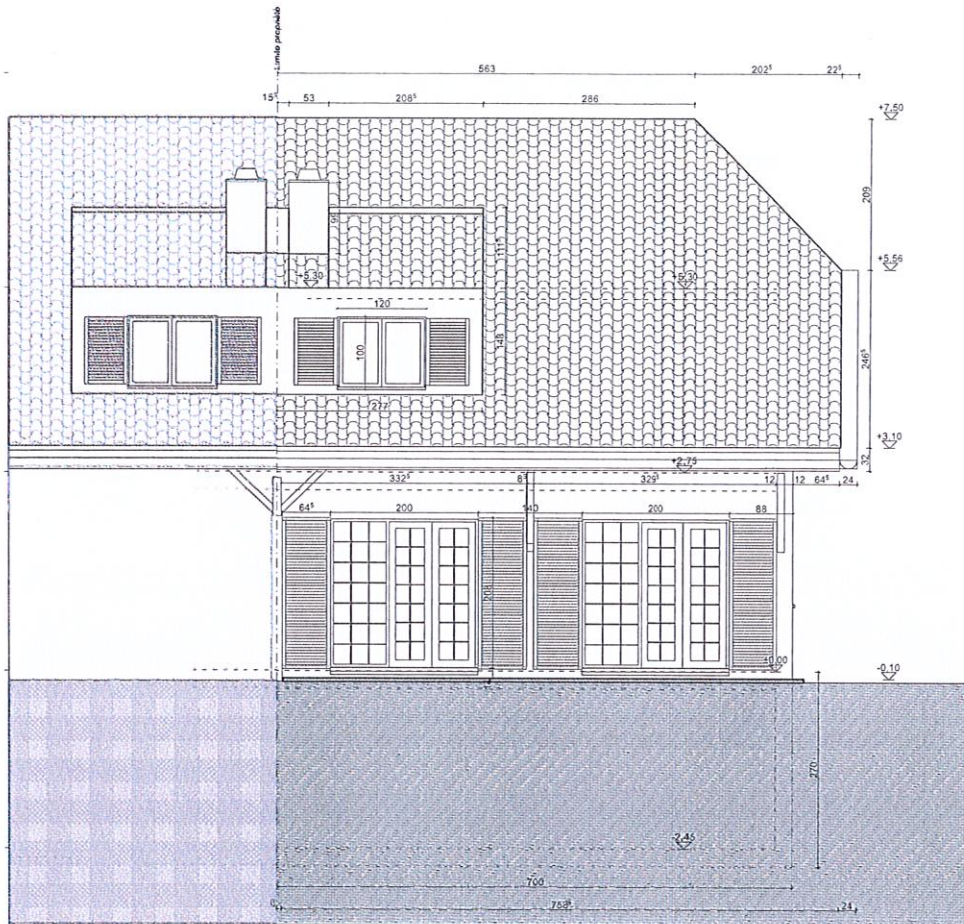
Architecte  
Studio 22

Allée des Cèdres 16, 1022 Châlonnes-près-Remens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*[Handwritten signatures in blue ink]*



## EXISTANT

CH6\_ENQ\_2.3.01

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Façade Sud

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ À démolir

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

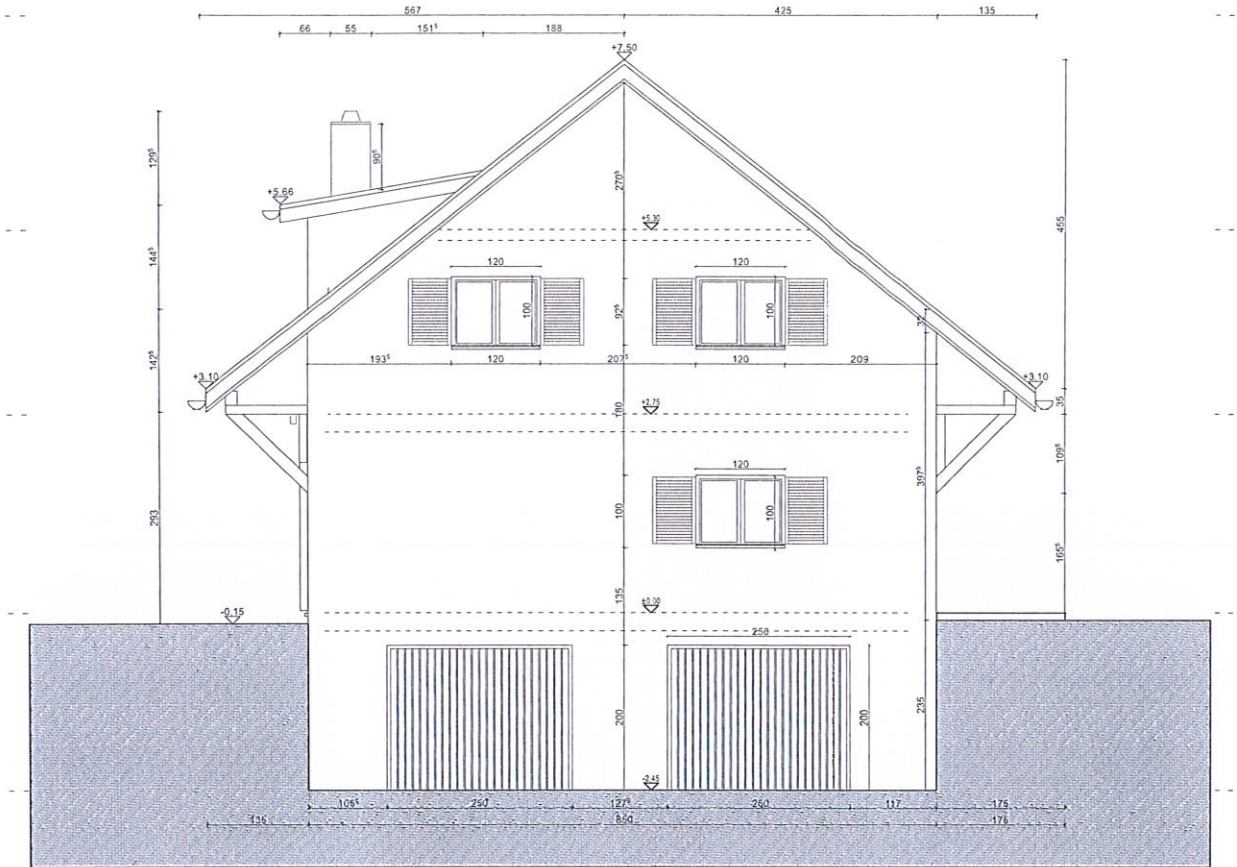
Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*Cosandly*





## EXISTANT

CH6\_ENQ\_2.3.02

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

### Façade Est

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

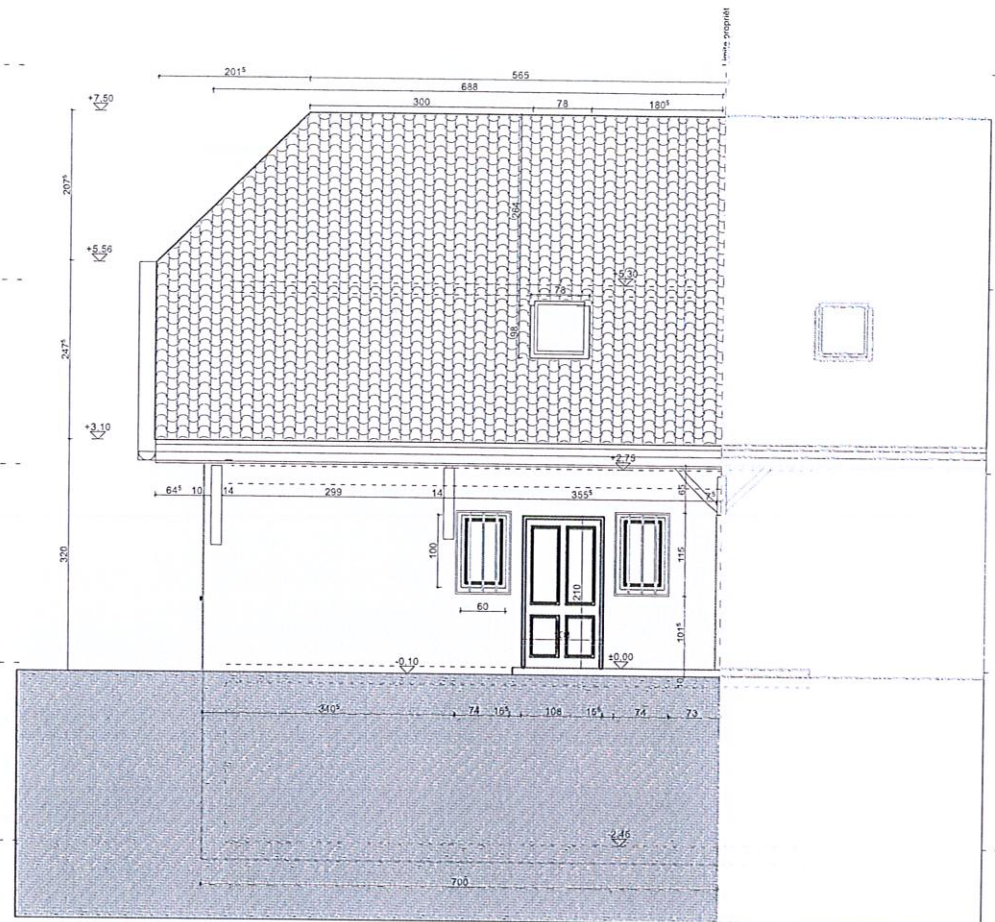
Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Gervelho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Châlonnes-près-Remens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*(Handwritten signatures in blue ink)*



## EXISTANT

CH6\_ENQ\_2.3.03

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Façade Nord

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :

CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :

Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte

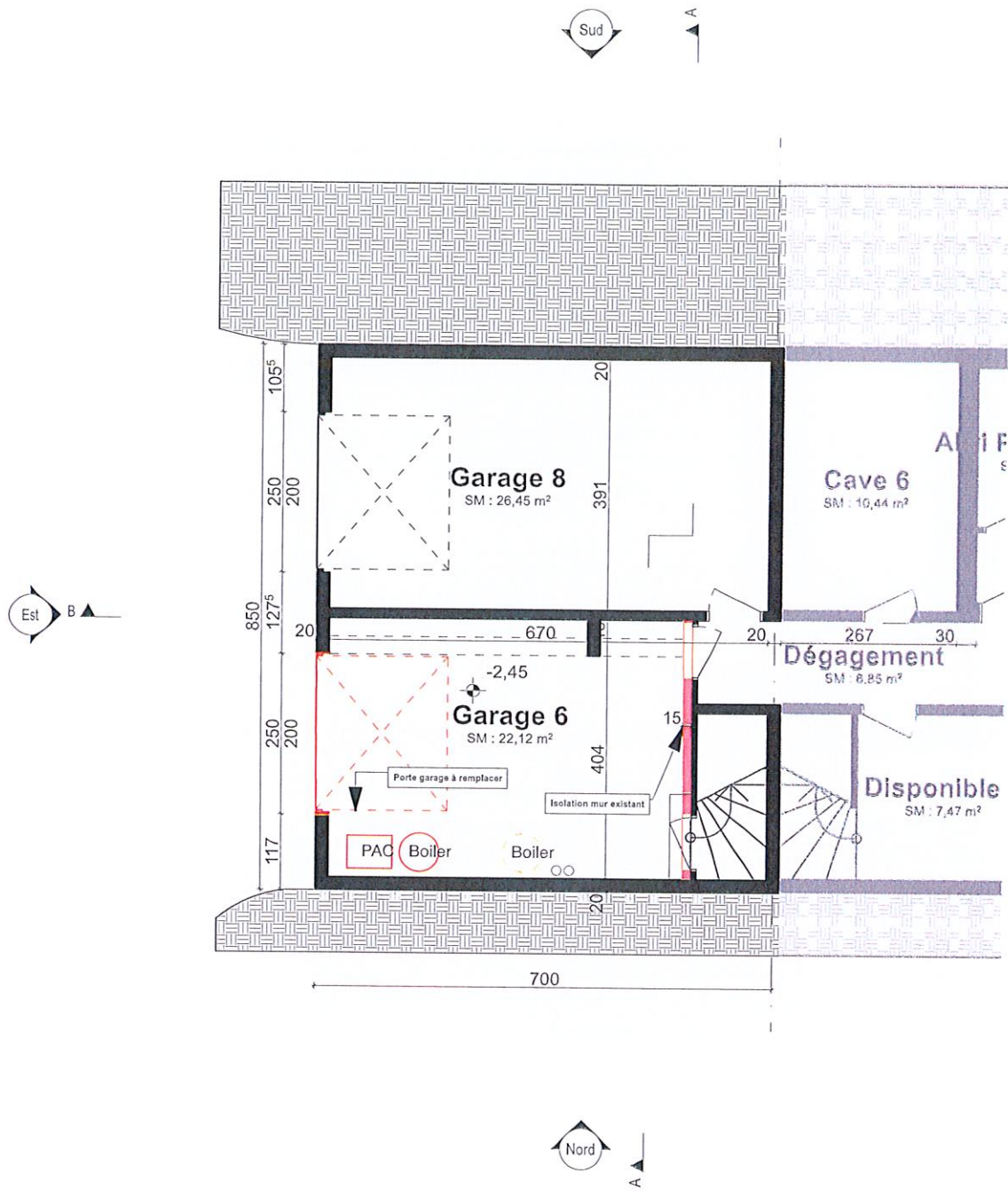
Studio 22

Allée des Cèdres 16, 1022 Châlonnes-près-Orignas  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*(Handwritten signatures in blue ink)*



**PROJET**

CH6\_ENQ\_3.1.01

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
**Sous-sol**

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

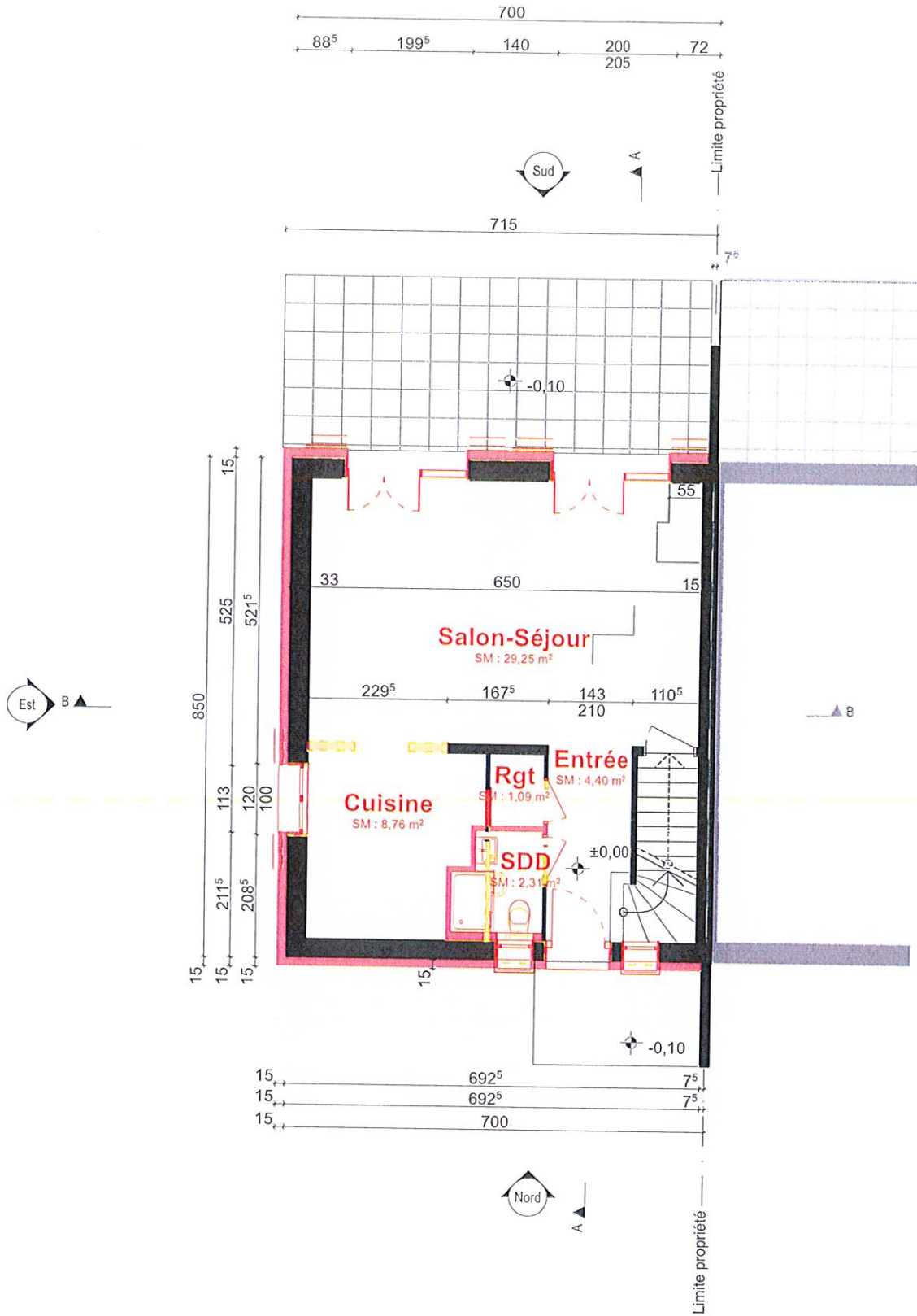
Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Charbonnières-les-Bains  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**





## PROJET

CH6\_ENQ\_3.1.02

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
RDC

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ À démolir

Propriétaires PPE 1549 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

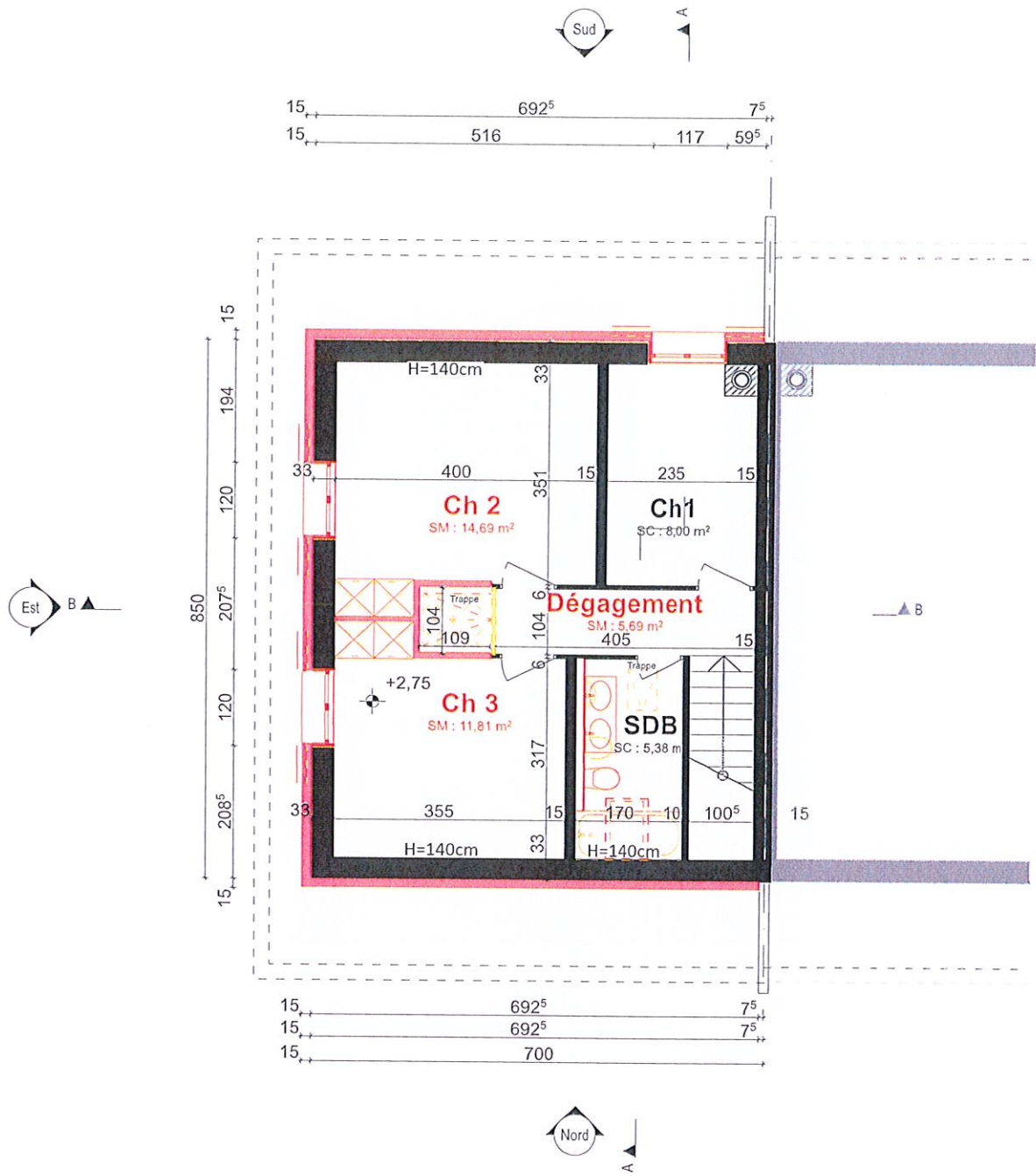
Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Châtennes-près-Ravens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*[Handwritten signatures and stamps]*



**PROJET**

CH6\_ENQ\_3.1.03

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Étage

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

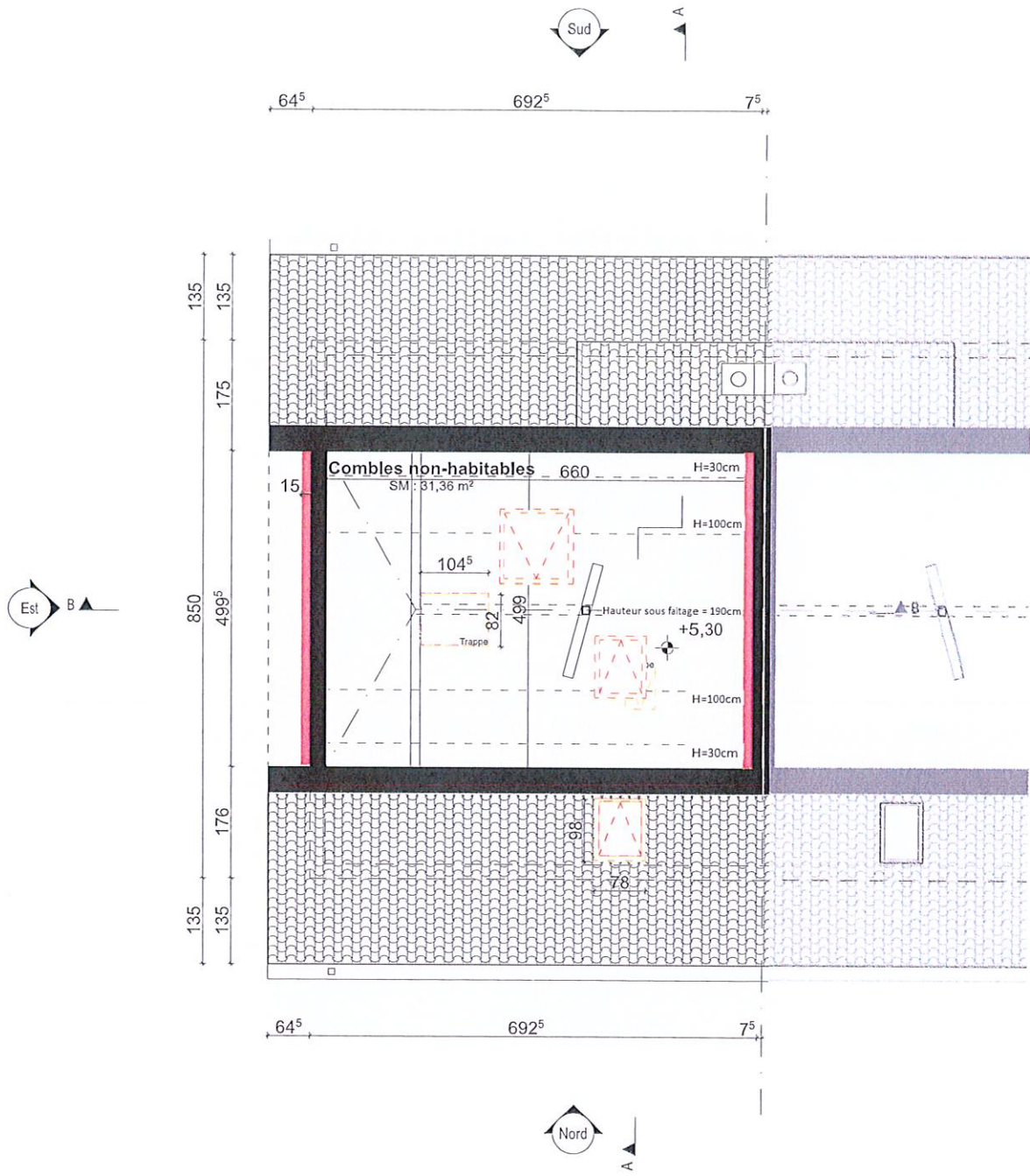
Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Pinens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**

*[Handwritten signatures and blue ink markings over the project information]*



**PROJET**

CH6\_ENQ\_3.1.04

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Propriétaires PPE 1540:  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541:  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Châtenes-près-Ponens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

**CH6**

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

*[Handwritten signatures in blue ink]*





**PROJET**

CH6\_ENQ\_3.1.05

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira da Fabro Sabrina

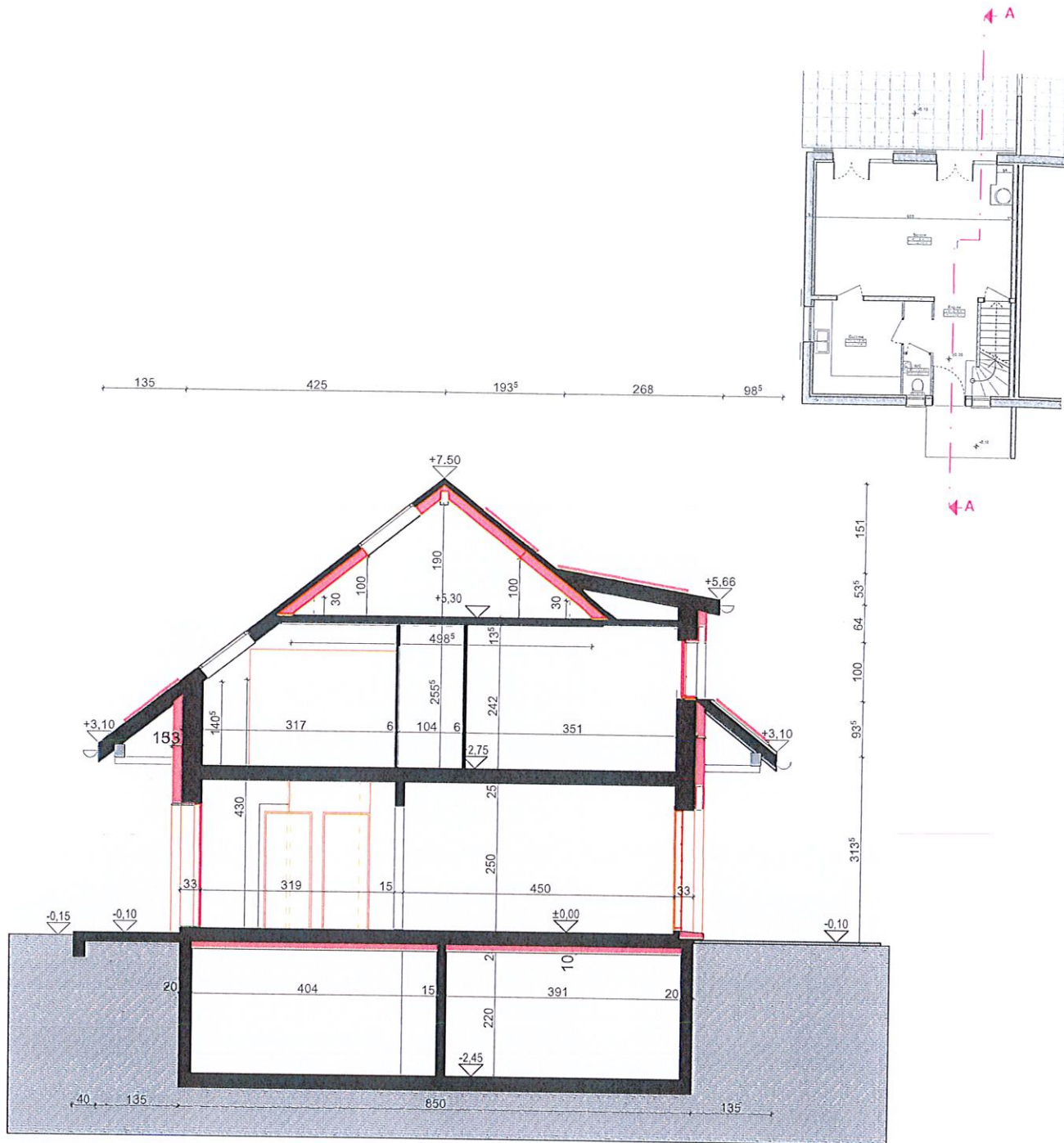
Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

*Signature*  
**CH6**

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

affaire n° 2111



# PROJET

CH6\_ENQ\_2.2.01

## Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

## COUPE AA

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540 :  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

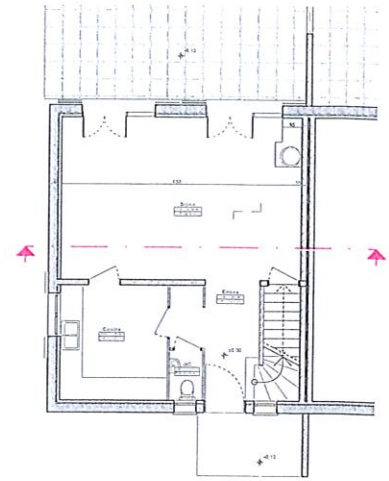
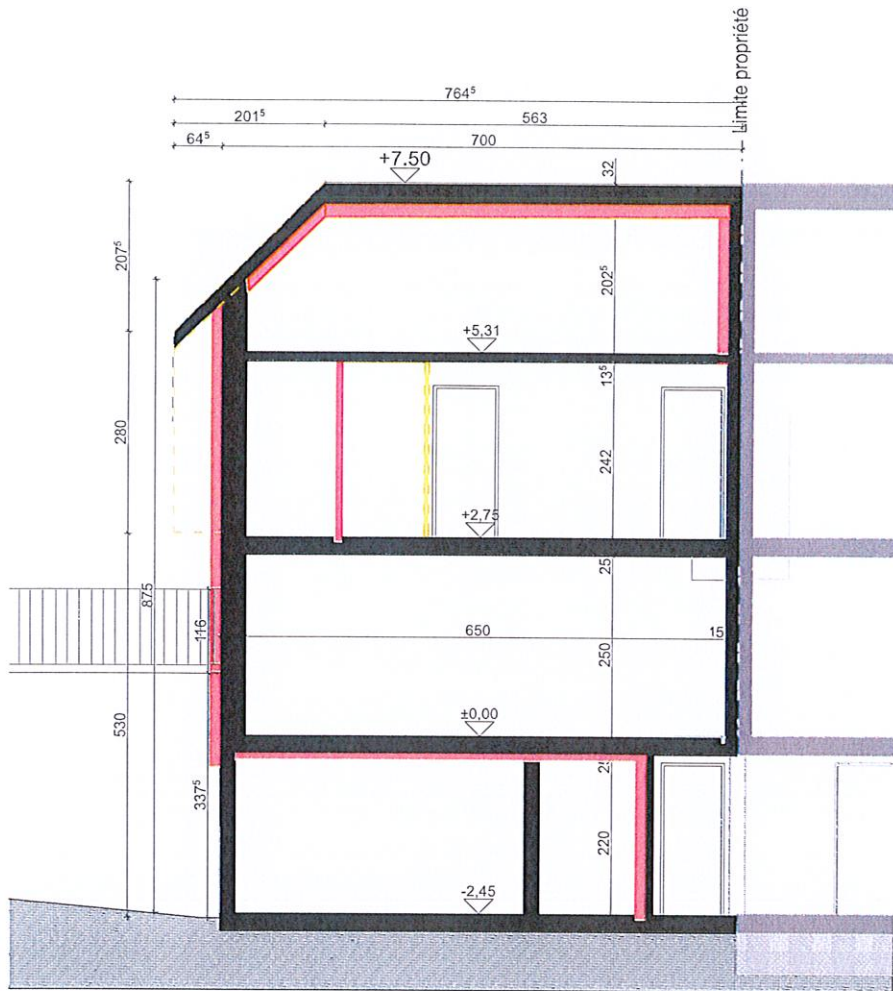
Propriétaires PPE 1541 :  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabra Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Clères 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
+41 79 962 31 87  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*Cooschler*



## PROJET

CH6\_ENQ\_2.2.01

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 vélux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496  
**COUPE BB**

Propriétaires PPE 1540 :  
 CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 :  
 Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
 Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

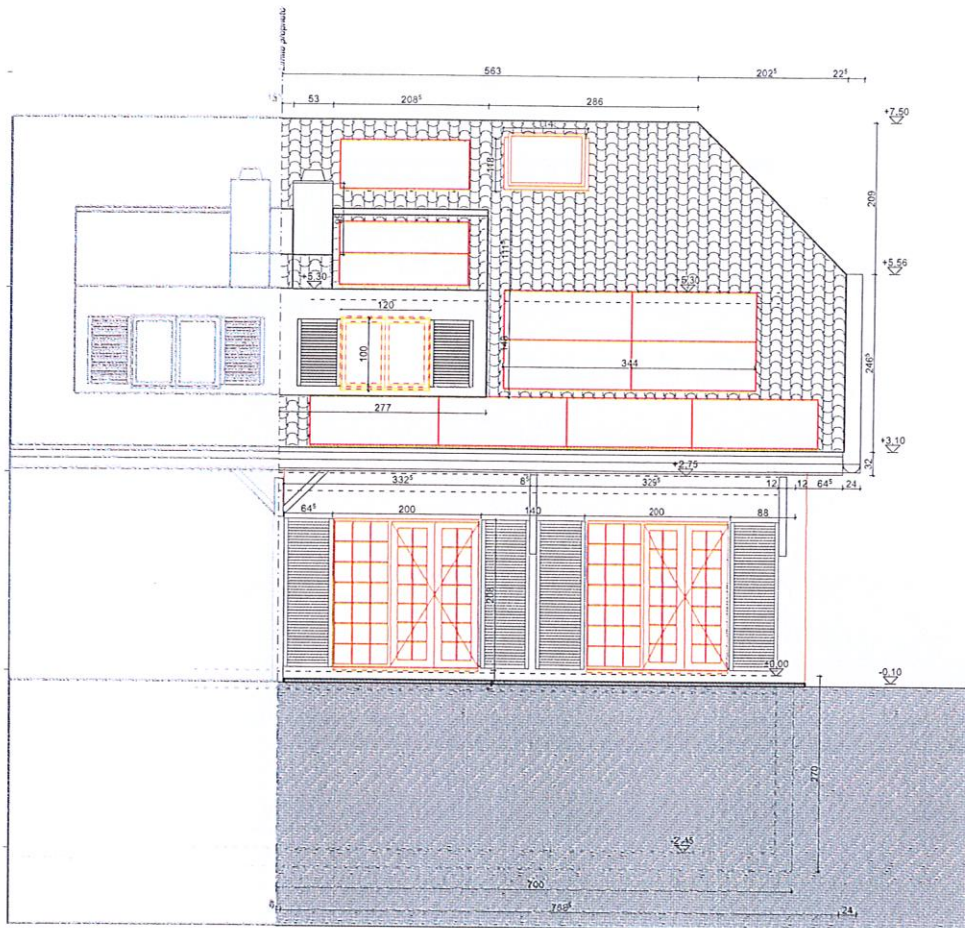
Architecte  
**Studio 22**  
 Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

Date : 29.02.24  
 1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

affaire n° 2111  
**CH6**  
*[Signatures]*





## PROJET

CH6\_ENQ\_3.3.01

### Dossier de mise à l'enquête

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547

Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 volux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles.

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

### Façade Sud

Date : 29.02.24  
1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

Propriétaires PPE 1540:  
CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

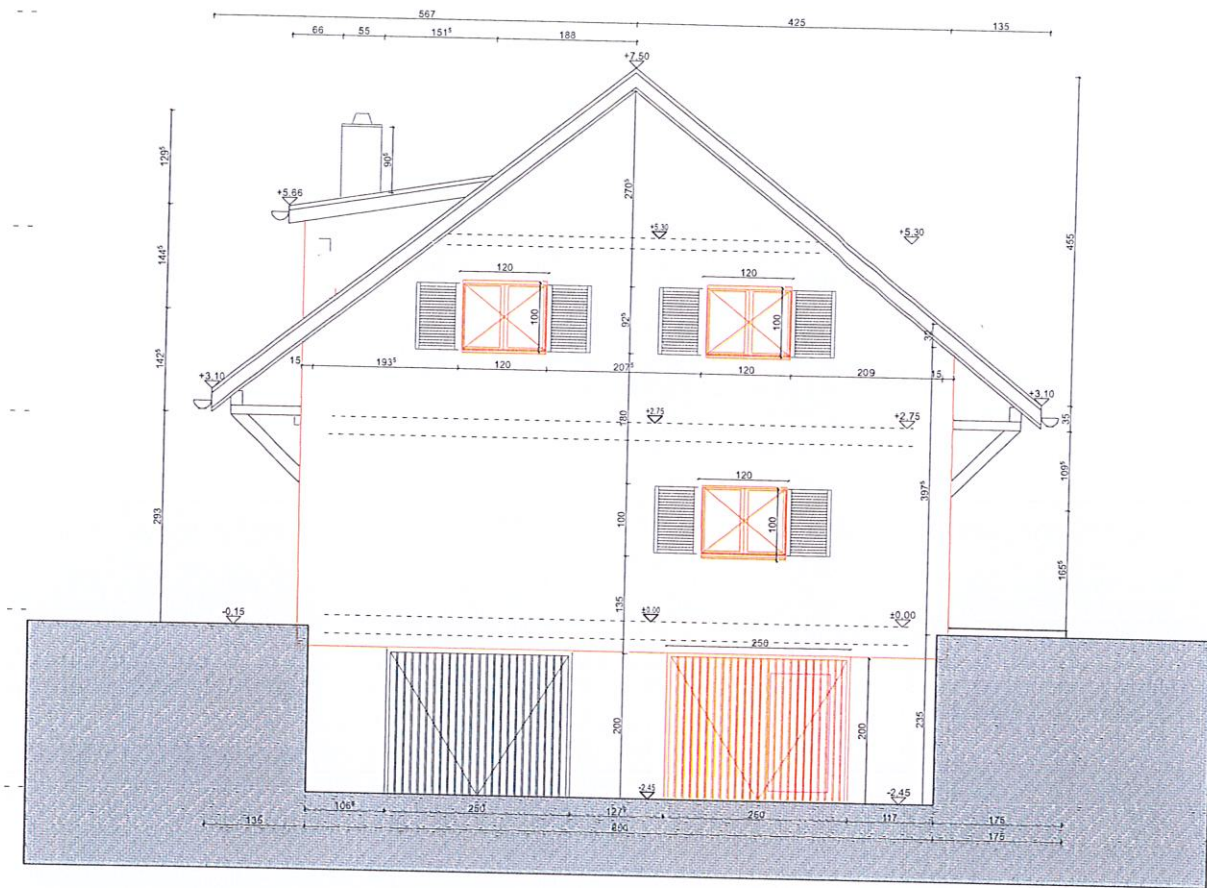
Propriétaires PPE 1541:  
Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame  
Carvalho Pereira dal Fabbro Sabrina

Architecte  
**Studio 22**  
Allée des Cèdres 16, 1022 Chavannes-près-Renens  
+41 79 962 31 67  
info@studio-22.ch

affaire n° 2111

CH6

*Ceasandy*



**PROJET**

CH6\_ENQ\_3.3.02

**Dossier de mise à l'enquête**

Assainissement énergétique du bâtiment ECA n° 1547  
 Isolation périphérique et de la toiture, chauffage par pompe à chaleur sol/eau (sondes géothermique), installation de 22 panneaux, installation de 2 velux, remplacement des menuiseries extérieures, aménagement des combles

Chemin de Chantemerle 6 Le Mont-sur-Lausanne - Parcelle 1496

**Façade Est**

Propriétaires PPE 1540 : CHAKROUN Ghada et REGAYA Mohamed

Propriétaires PPE 1541 : Monsieur Dal Fabbro Paulo et Madame Carvalho Pereira dal Fabro Sabrina

Architecte **Studio 22**  
 Allée des Cèdres 16, 1022 Essinges-près-Pully  
 +41 79 962 31 67  
 info@studio-22.ch

Date : 29.02.24  
 1:100

■ Existant ■ Nouveau ■ A démolir

affaire n° 2111  
**CH6**  
*(Handwritten signatures and stamps)*

